Décomposition des cotisations apparaissant sur le bulletin de paie d'un salarié cadre

Libellé des cotisations apparaissant sur le bulletin simplifié	Cotisations correspondantes	Bases	Taux salarial	Taux patronal	
curité sociale - Maladie - Maternité - Invalidité décés	Maladie	Brut	0,75%	12,89%	
omplémentaire incapacité invalidité décés	Prévoyances		Selon conventions		
omplémentaire santé	Mutuelle	Selon conventions			
ccident du travail - Maladies professionnelles	Accident du travail	Brut		Variable	
	Retraite		•		
écurité sociale plafonnée	Vieillesse sur TA	TA	6,90%	8,55%	
écurité sociale déplafonnée	Vieillesse sur brut	Brut	0,40%	1,90%	
		•			
	Retraite complémentaire	TA	3,10%	4,65%	
omplémentaire Tranche A	AGFF TA	TA	0,80%	1,20%	
	Contribution exceptionnelle temporaire	TA	0,13%	0,22%	
	TOTAL SUR BULLETIN	<u> </u>	4,03%	6,07%	
omplémentaire GMP	Cotisation GMP		7,80%	12,75%	
		•			
	Retraite cadre AGIRC	TB	7,80%	12,75%	
omplémentaire Tranche B	AGFF TB	ТВ	0,90%	1,30%	
complementaire tranche b	Contribution exceptionnelle temporaire	ТВ	0,13%	0,22%	
	TOTAL SUR BULLETIN		8,83%	14,27%	
pplémentaire					
amille sécurité sociale	Allocations familiales			3,45% OU 5,25%	

	C. A	T. T.	0.4007	1.0=0/
Assurance chomage	Chômage	TA + TB	2,40%	4,05%
	AGS	TA + TB		0,15%
	TOTAL SUR BULLETIN			4,20%
	N	DOUT	1	
	Versement transport	BRUT		Variable
	Allocations logement FNAL	TA ou BRUT		0,10% OU 0,5%
	Contribution de solidarité autonomie	BRUT		0,30%
	Contribution au dialogue social	BRUT		0,016%
utres contributions dues par l'employeur	Taxe d'apprentissage			0,68%
	Formation professionnelle			1% OU 1,55%
	Participation à l'effort de construction construction			0,45%
	Forfait social	Part patronale de prévoyance		0,80%
	TOTAL SUR BULLETIN			Pas de total, montant uniquement
cotisations statutaires ou prévues par la convention collective				
C.S.G. non imposable à l'impôt sur le revenu		BRUT * 98,25% + part pat de prévoyance	5,10%	
	1	provojamos		
C.S.G/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	CSG	BRUT * 98,25% + part pat de prévoyance	2,40%	
	CRDS		0,50%	
	TOTAL SUR BULLETIN		2,90%	
Illègement des cotisations		•	•	
otal de cotisations et contributions				
			Net payé en euros Brut - retenues salariales	
let imposable			Total versé par l'employeur	Allègement de cotisations
			Brut + patronales	Fillon + autres allègements +éventuellement réduction of 1,8% sur allocations familiales